



Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes

Synthèse - 2014



Faire de la forêt un atout pour notre pays

Edito du référent de la charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes

Les Chartes Forestières de Territoire ont pour mission d'intervenir sur des objectifs de gestion durable de la forêt en association avec l'ensemble des partenaires concernés. Ici sur le territoire sud Lozérien, les élus des communautés de communes, soutenus par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département, travaillent depuis plus d'un an et demi à la mise en place de ce projet qui est au cœur de l'enjeu de développement durable des Causses et des Cévennes. Je tiens ici à remercier l'ensemble des partenaires qui ont été associés à l'élaboration de cette Charte Forestière.

Les actions préconisées dans le diagnostic ont été validées le 27 novembre dernier pour une mise en place concrète dès le début de l'année 2015. Les 22 actions prévues vont s'étaler jusqu'en 2020. Déjà un certain nombre d'entres-elles dites de "préfiguration" se sont tenues au cours de l'année 2014, tant nous élus, sommes en attente de les voir aboutir !

La forêt est un enjeu d'avenir pour notre territoire, et nous ne devons pas le négliger.

Je remercie sincèrement Nathalie Tremel qui a coordonné l'ensemble de ce travail.

Le document que vous allez découvrir présente un extrait du diagnostic de notre Charte Forestière et du plan d'actions qui vous permettra de toucher plus concrètement l'importance que revêt ce projet.

En souhaitant vivement que vous vous associerez à ce projet, nous sommes à votre disposition et à votre écoute afin de l'améliorer pour le faire vivre, et ce, dans l'intérêt du territoire forestier sud Lozérien. Nous savons pouvoir compter sur vous !

Alain Arglier

Référent de la Charte Forestière Gorges Causses Cévennes

Maire de Vébron - Vice-Président de la Communauté de Communes Tarnon-Mimente

Conseiller Général du Canton de Florac

Qu'est-ce qu'une charte forestière de territoire ?

Les chartes forestières de territoires (CFT) ont été instaurées par la loi d'orientation forestière de juillet 2001. C'est un outil qui permet de définir la stratégie forestière d'un territoire. Elle est mise en œuvre à l'initiative des acteurs locaux, et principalement des élus. Plusieurs chartes forestières sont en cours sur la Région Languedoc-Roussillon : elles sont environ 13 en action ou en cours d'élaboration aujourd'hui. L'objectif est de bâtir un projet commun faisant de la forêt et du bois un levier de développement local. Ce projet est décliné en actions opérationnelles sur 5 ans.

C'est ainsi que les élus de 4 communautés de communes ont décidé de s'unir pour élaborer la charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes :

- La Communauté de communes du Pays de Florac du Haut Tarn
- La Communauté de communes Cévenoles Tarnon Mimente
- La Communauté de communes des Gorges du Tarn et des grands Causses
- La Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons

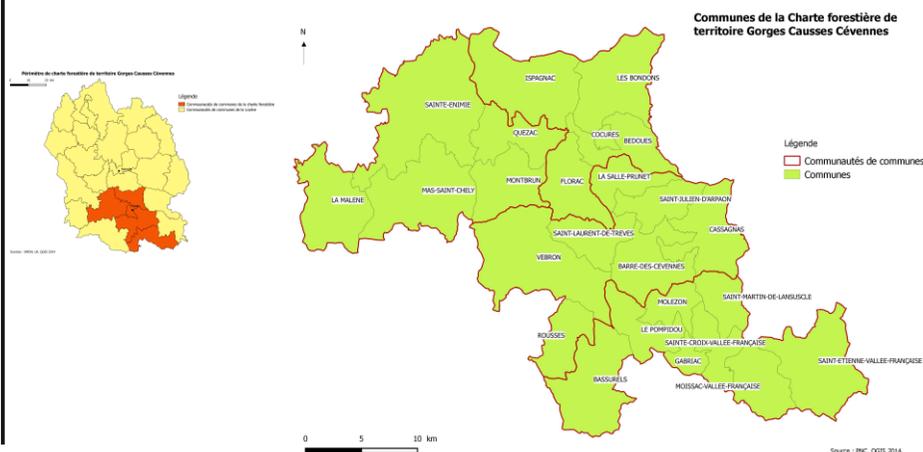
Une Charte forestière est menée en trois phases (qui se superposent) sur environ 18 mois. Le calendrier d'élaboration de la charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes a été le suivant :

Phase 1 : diagnostic partagé (9 mois)

Phase 2 : Définition des orientations et stratégies pour le territoire (4 mois)

Phase 3 : Elaboration d'un plan d'actions (6 mois)

Ce document résume le diagnostic territorial, reprend les 4 grandes orientations (axes) pour la charte forestière, ainsi que les 22 actions qui en découlent.



Caractéristiques du territoire

- 83 200 ha, très peu peuplé (7400 habitants environ), avec une densité de 9.8 habitants/km² ;
- Pouvant être séparé en deux entités géographiques : les Causses, hauts plateaux calcaires, délimités par des gorges profondes et les Cévennes, territoire à pentes fortes, façonné par les schistes ;
- Un territoire de moyenne montagne (800 m d'altitude en moyenne), difficile d'accès, classé en zone défavorisée, zone de montagne sèche et zone de revitalisation rurale ;
- Un territoire au patrimoine environnemental fort : entièrement inclus dans le périmètre du Parc National des Cévennes, avec une présence de sites classés en ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) et Natura 2000 ;
- Un territoire rural avec une économie, essentiellement résidentielle, avec un rôle fort du tourisme (30% de l'activité) et une agriculture, importante au niveau social et culturel, qui cherche à se diversifier.

Chiffres clés de la forêt

- Avec 53 200 ha de forêts, le territoire est boisé à 62% avec une répartition équilibrée entre feuillus et résineux ;
- Une forêt à 82% privée, 28% publique (14% domaniale, 4% collectivités et autres publiques) ;
- Capital : 4 millions de m³ sur pied potentiellement exploitable – 128 m³/ha ;
- Production biologique : 4.7 m³/ha/an ;
- 34 300 m³/an prévus en coupes sur les 6 prochaines années (plan d'aménagement pour la forêt publique et Plans simples de gestion pour la forêt privée), composées à 85% de résineux.



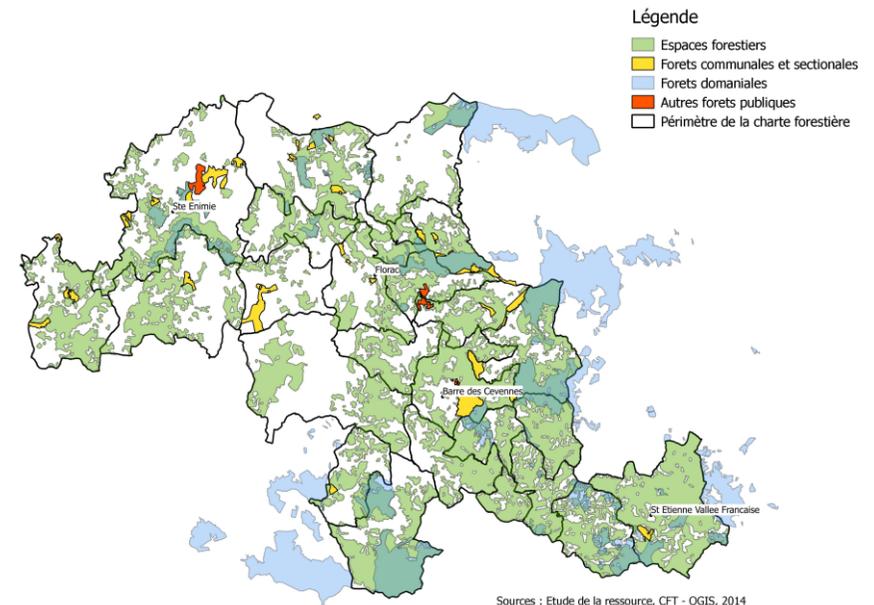
- 42 forêts publiques soumises au Régime forestier, dont 31 avec un plan d'aménagement en cours ;
- La présence de 34 forêts sectionales, impliquant une gestion complexe ;
- Une faible réalisation des documents de gestion par les propriétaires privés : d'après le cadastre lozérien*, 60 propriétaires ont un plan simple de gestion en cours sur les 102 obligatoires ;
- Une multitude de petits propriétaires privés ;
- 21% des forêts certifiées PEFC (certification de gestion durable).

*Donnée à prendre avec précaution, le cadastre n'est pas mis à jour régulièrement

Une ressource difficile à mobiliser

- Une différence entre les Causses (massif accessible, mécanisation possible) et les Cévennes (de mauvaises conditions de desserte, notamment publiques : ouvrages, limitations de tonnage) ;
- Un morcellement important de la forêt privée, notamment dans les Cévennes, qui peut freiner la mobilisation.

Les espaces forestiers sur le territoire de la charte forestière



Un tissu de petites entreprises sur lequel s'appuyer

- 17 entreprises de la filière bois (exploitation forestière, de 1ère et 2nde transformation*) recensées sur le territoire, dont 8 qui ont entre 0 et 5 salariés ;
- 1 seule entreprise de taille "industrielle" embauchant 17 salariés ;
- Un marché de la construction orienté vers le particulier ;
- Une adéquation difficile entre la production de la 1ère transformation et les besoins de la 2nde transformation.

* La 1ère transformation correspond aux métiers autour de la scierie (déroulage, tranchage, panneaux..) et de la pâte à papier ; la 2ème transformation correspond aux entreprises utilisant les produits de la 1ère transformation : menuiserie, charpente, construction bois, cartons...

Des débouchés actuels à développer et à diversifier

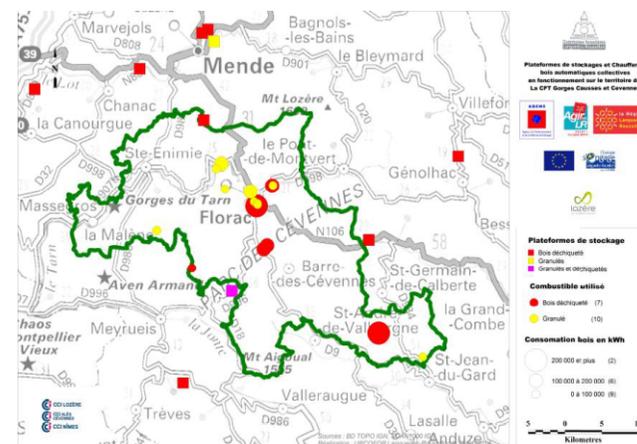
- Différents débouchés : bois d'industrie (en particulier pour la papèterie de Tarascon), bois-énergie (plaquettes forestières, granulés), bois d'oeuvre orientée principalement vers la palette/caisserie et dans une moindre mesure vers la charpente, et bois de chauffage pour le particulier ;
- Des projets de consommation de bois-énergie de grande ampleur hors territoire à prendre en compte : Mende, Gardanne Montpellier, Pierrelattes, etc. ;
- Une structuration de la filière bois-énergie et bois-construction à appuyer : une consommation locale timide, à développer ;
- Pas de plateforme d'approvisionnement bois-énergie sur le territoire, mais une capacité d'approvisionnement extérieure.

Une forêt multifonctionnelle

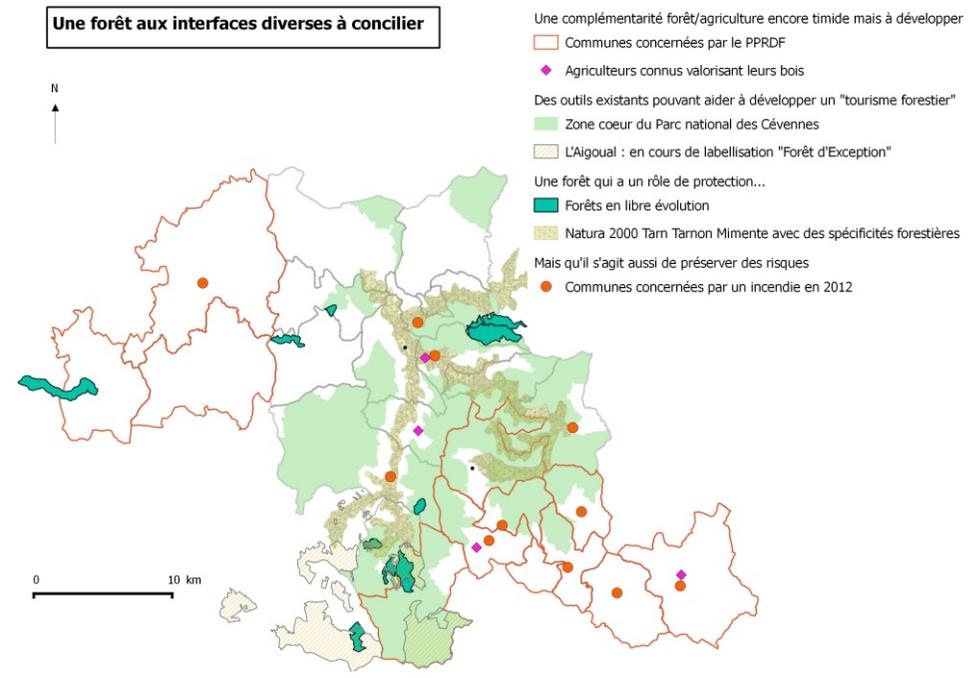
- 1/3 de la surface forestière utilisée à usage pastoral (avec une plus grande importance sur les Causses) ;
- Des agriculteurs connus ayant une activité forestière sur le territoire (sciage, production de piquets, bois de chauffage, charpente) ;
- La forêt comme accueil du public : éducation à l'environnement, communication, label « Forêt d'Exception » de l'ONF sur le massif de l'Aigoual ;
- Des usages divers à concilier : loisirs en forêt, chasse, gestion forestière, etc. ;
- Des produits forestiers non ligneux à valoriser pour les propriétaires privés : champignons, châtaignes, plantes sauvages, miel ;
- Un équilibre à trouver avec la chasse, pratiquée par 14% de la population (équilibre sylvo-cynégétique).

Une forêt qui protège et qui doit être préservée

- Rôle de protection de la forêt : contre les chutes de blocs (notamment dans le secteur des Gorges du Tarn), pour la ressource en eau ;
- Une richesse environnementale : classement « Parc National des Cévennes : 35% du territoire est situé en zone cœur du Parc National des Cévennes ; des zonages environnementaux et Natura 2000 ;
- 1540 ha de forêts anciennes sur le territoire ;
- Des enjeux de maintien d'habitat forestier ;
- Une biodiversité forestière à prendre en compte ;
- Un risque incendie à prendre en compte sur tout le territoire, mais peu de réalisation d'équipements actuellement ;
- Des dépérissements, parfois important dans la châtaigneraie cévenole.



Une forêt aux interfaces diverses à concilier



Sources : CA48, 2014 ; PNC, 2013 ; Prométhée, 2012 - QGIS, 2013

Le PPRDF est le Plan Pluri-annuel de développement forestier, dont une des actions est de proposer aux agriculteurs des diagnostics forestiers de leurs parcelles.

Axe 1 : Dynamiser la gestion forestière

Il est constaté un manque de culture et de gestion forestière sur le territoire, notamment chez les propriétaires privés. Il est donc important de mener des actions pour arriver à une gestion forestière dynamique, économiquement viable et préservant l'environnement.

Plusieurs objectifs ont été définis, mais la charte forestière s'attachera prioritairement à :

- Lutter contre le morcellement forestier, élément important pour engager les propriétaires, notamment privés, à une gestion forestière ;
- Améliorer la valeur ajoutée de la ressource locale, pour valoriser plus facilement nos bois, notamment au niveau local, et permettre un réinvestissement en forêt ;
- Diversifier les essences et les traitements de peuplement.

Les actions !

1. Animation pour un regroupement de propriétaire

→ Travail d'animation auprès de propriétaires privés pour un regroupement en vue d'une gestion forestière commune et durable.

2. Animation pour du regroupement foncier

→ Travail d'animation pour une restructuration du petit foncier forestier à l'échelle d'un massif, afin de diminuer le morcellement foncier, caractéristique de la forêt privée.

3. Monter un chantier-exemple d'une exploitation en régie

→ Réalisation de chantiers d'exploitations forestières avec un mode de vente spécifique : la régie, afin de faire connaître ce type de vente.

4. Détermination d'itinéraires sylvicoles prenant en compte changements climatiques et stockage de carbone dans la châtaigneraie cévenole

→ Aider les propriétaires à trouver des solutions de gestion pour la châtaigneraie à bois.



Axe 2 : Gérer les interfaces

La forêt sur le territoire est multiple : différents usages, différents usagers. Il est parfois constaté une vision différente de la forêt. S'attacher à travailler sur la multifonctionnalité de la forêt implique de prendre en compte toutes ces différences. Il s'agira ainsi pour la charte forestière de :

- Favoriser le lien agriculture/forêt. L'agriculture et la forêt ont toujours été liées, mais ces liens sont à renforcer, notamment pour faire prendre conscience de la possibilité de valorisation de la forêt des agriculteurs. D'autre part, les espaces intermédiaires entre agriculture et forêt sont aussi importants à prendre en compte ;
- Anticiper les risques pour la forêt (risques sanitaires, incendies, changement climatique), notamment, le risque incendie, qui peut être important sur certaines communes du territoire. Il faudra s'attacher à voir ces risques sous différents angles : par exemple montrer l'intérêt de la gestion forestière pour la protection contre les incendies.

Des liens seront à trouver entre la gestion cynégétique et la gestion forestière.

Tout cela permettra d'aller vers une forêt aux usages complémentaires.



Les actions !

5. Accompagner les agriculteurs pour la valorisation de leurs forêts (lien avec le programme régional Terra Rural)
→ Mobiliser les agriculteurs pour produire du bois-énergie autour d'une structure commune.
6. Mettre en place un projet d'agro-foresterie (lien avec le programme régional Terra Rural)
→ Diffuser les bonnes pratiques agro-forestières et trouver de nouveaux projets valorisant l'association arbres/culture.
7. Valoriser le foncier par une animation autour de la trufficulture
→ Développer les parcelles truffières sur le territoire et l'intérêt pour la trufficulture.
8. Elus et foncier: Mettre en place une animation sur les espaces intermédiaires
→ Clarifier la vocation des espaces entre agriculture et forêt.
9. Animation pour l'entretien ou l'amélioration des pistes DFCI par un exemple de piste multifonctionnelle
→ Créer une piste servant autant à la lutte contre le feu, qu'à l'accès aux parcelles forestière (lien gestion forestière et diminution des risques incendies).
10. Mise en place d'un sylvetum (expérimentations sur le changement climatique)
→ Apporter une meilleure connaissance de l'adaptation des essences et de la gestion forestière aux changements climatiques.

Axe 3 : Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois

Le territoire est très boisé, mais on constate que la ressource locale n'est pas toujours utilisée, et valorisée sur place. Il est donc nécessaire de mener des actions pour arriver à une complémentarité de l'amont et de l'aval de la filière, d'assurer la consommation locale des bois, et de valoriser nos bois durablement.

La charte forestière devra ainsi travailler particulièrement à :

- Promouvoir la consommation locale par les marchés publics. Les pouvoirs publics, par l'exemple, peuvent avoir un rôle important pour inciter la consommation locale des bois ;
- Développer un approvisionnement local, qui permettra d'avoir des retombées économiques positives et durables pour le territoire, ainsi que de tendre vers une indépendance énergétique ;
- Améliorer la desserte forestière. Le territoire, de moyenne montagne, est difficile d'accès. Le réseau de desserte forestière n'est pas toujours suffisant, en particulier sur les Cévennes. Or, une amélioration de cette desserte permettrait de faciliter la sortie de nos bois, et ainsi favoriser leur valorisation.

Les actions !

11. Accompagner le développement du bois local dans la construction en réalisant un exemple de bâtiment public en bois local

→ Développer un réseau de bâtiment intégrant des critères pour favoriser le bois local.

12. Prospection sur les projets de chaudières au bois

→ Développer les chaudières au bois-énergie utilisant la ressource locale.

13. Accompagner l'approvisionnement local des chaudières bois publiques et privées

→ Aider et sécuriser un approvisionnement en bois local.

14. Structurer une filière bois-bûche (châtaigniers?) sur une communauté de communes

→ Travailler à une structuration d'une filière bois-bûche, avec la mise en commun de matériel.

15. Réalisation d'un guide/répertoire virtuel des produits bois et équipements disponibles localement sur le territoire

→ Promouvoir les produits bois et les entreprises du territoire.

16. Monter un groupe d'échanges d'entreprises

→ Créer des échanges entre entreprises en vue d'une mutualisation d'outils de production et/ou le développement d'un produit de niche et/ou une massification de l'offre.

17. Création de dessertes forestières en lien avec le schéma de desserte du Conseil général et de la volonté des élus (suite action de préfiguration)

→ Créer un exemple de desserte forestière, de préférence avec une dimension territoriale.



Axe4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer

Comme indiqué plus haut, on constate sur le territoire un manque de culture forestière commune. Les différents usages de la forêt ne sont pas toujours connus. Or, il est important pour le territoire d'arriver à développer une culture forestière et de mieux partager les connaissances forestières. Il est primordial d'avoir un regard croisé sur la forêt. De même, avoir une politique forestière territoriale à long terme est gage de réussite. Pour cela, il est nécessaire de s'appuyer sur tous les partenaires.

La charte forestière devra donc :

- Sensibiliser, communiquer, et former sur la forêt (élus, citoyens, agriculteurs, propriétaires privés...), un élément crucial pour que la forêt soit un sujet mieux connu et plus pris en compte, par les pouvoirs publics, mais aussi par les citoyens ;
- Favoriser la connaissance des différents usagers et les partenariats : afin que tous les acteurs de la forêt, et les différents usagers puissent mieux se comprendre, et échanger ;
- Etre animée, en continuant son travail de concertation entre tous les partenaires, et son travail d'émergence de projets.



Les actions !

18. Mettre en place un plan de communication, des sessions de formations et de sensibilisations pour tous

→ Faire parler de la forêt pour aboutir à une culture forestière commune.

19. Créer un évènement sur la forêt

→ Organiser un rendez-vous tous les deux ans sur le thème de la forêt.

20. Concevoir des panneaux temporaires d'explication pour les chantiers d'exploitation

→ Expliquer au grand public la gestion forestière à travers des panneaux mis à disposition des propriétaires et/ou exploitants forestiers.

21. Valoriser un sentier forestier

→ Mettre en place une communication spécifique sur des sentiers forestiers existants ou à améliorer.

22. Animer la démarche charte forestière

→ Faire émerger, mettre en œuvre et suivre les projets « forêt-bois » sur le territoire, favoriser les rencontres et échanges pour plus d'efficacité, et mettre en cohérence les actions de chacun.

Charte forestière Gorges Causses Cévennes

1, place Paul Comte
48 400 Florac
Tél : 04 66 45 69 95

charteforestiere.gcc@orange.fr



Communautés de communes de la Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes :



Avec le soutien financier de :

